

2019/041

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la Commune de Saint-Etienne-les-Orgues

9 avril 2019

Nombre de membres :

Afférents au conseil municipal..... 11 Date de la convocation : 3 avril 2019
 En exercice..... 11 Date d'affichage : 3 avril 2019
 Qui ont pris part à la délibération..... 11

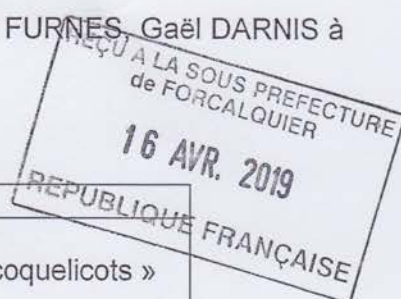
L'an deux mil dix neuf le neuf avril à 18 heures, le conseil municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Khaled BENFERHAT, Maire.

Présents : Philippe MUTIUS, Michel MAZEL, Jean-Pierre CALCIA, Michèle PREVOT, Raymond FURNES, Claude SERRE, Geneviève LAFAY.

Absents :Absent (s) excusé (s) :

Procurations : Nicole SPADIA à Claude SERRE, Christian DALIX à Raymond FURNES, Gaël DARNIS à Khaled BENFERHAT.

Michel MAZEL a été désigné secrétaire de séance.



Numéro	OBJET
2019/041	Vœu de soutien au mouvement l'appel « Nous voulons des coquelicots »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les actions citoyennes en France, comme au niveau mondial, se multiplient pour sensibiliser sur l'état de notre planète et les conséquences désastreuses pour notre santé et l'avenir de nos enfants et qu'un collectif se mobilise sur la Commune dans ce sens.

Plusieurs actions ont eu lieu notamment :

-La collégienne Greta Thunberg faisait l'école buissonnière toute seule et le 15 mars dernier ce sont des milliers de jeunes français qui étaient en grève pour dénoncer l'inaction des adultes face à l'urgence climatique,
 -2 millions de signatures, en quelques jours, en soutien à « l'affaire du siècle » regroupant 4 ONG, qui, au nom de l'intérêt général, ont décidé d'attaquer l'Etat Français en justice afin qu'il respecte ses engagements climatiques,
 -des toulousains et toulousaines testées sur le taux de glyphosate présent dans leurs corps ont également décidé de porter plainte pour « mise en danger de la vie d'autrui » et « tromperie aggravée », leur taux de glyphosate étant 3 fois et 35 fois supérieur au taux autorisé dans l'eau potable, autant d'initiatives et de mobilisations qui démontrent combien les françaises et les français sont préoccupés par les questions environnementales.
 Cette mobilisation citoyenne progresse et notre devoir est d'agir en tant qu'élus.

La loi Labbé, depuis 2017, interdit l'utilisation des produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités territoriales, les établissements publics, sur les espaces verts, les forêts, les voiries ou les promenades accessibles au public.
 La Loi Labbé, depuis le 1^{er} janvier 2019, interdit à la vente, l'usage et la détention de ces mêmes produits pour les particuliers.

La Commune de Saint-Etienne-les-Orgues ne déroge pas à la loi. Elle a supprimé à 100 % l'utilisation des pesticides de synthèse dans ses espaces publics, mais elle peut aller plus loin en soutenant l'Appel de l'association « Nous voulons des Coquelicots ».

Cette association veut alerter sur les risques sanitaires auxquels nous sommes exposés par l'utilisation des pesticides de synthèse : un produit phytosanitaire interdit cède la place à un autre : seule l'interdiction globale permettra à terme de ressourcer nos terres.

Cet appel a pour objectif sur deux ans de recueillir 5 millions de soutiens afin de convaincre le gouvernement de recourir à l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

Depuis septembre le collectif a recueilli 556 000 signatures, et dernièrement ce sont les conseils municipaux de Brest, Grande-Synthe qui lui ont apporté leurs soutiens, exprimant ainsi leur détermination à améliorer le futur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 11 voix pour,

DECIDE d'apporter son soutien à l'Appel de l'association « Nous voulons des Coquelicots » qui a pour objectif l'interdiction de tous pesticides de synthèse.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et, an que susdits.

Pour copie conforme.

Le Maire, Khaled BENFERHAT

